

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ
ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵙⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ



المملكة المغربية
رئيس الحكومة

*Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement*

Réalisations du Gouvernement 2017/2021

Des efforts louables

pour renforcer la gouvernance
et réformer l'administration

www.cg.gov.ma

Sommaire

1. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption -----	4
2. L'adoption de la charte de la déconcentration et sa mise en œuvre effective -----	5
3. La modernisation de l'administration et l'amélioration de ses services -----	6
4. Le renforcement de la transparence et la mise en œuvre de la démocratie participative -----	6
5. La simplification des procédures administratives -----	7
6. L'accélération de la transformation numérique -----	8



Le Maroc a accompli de nombreuses réalisations au cours des deux dernières décennies dans une perspective d'ancrage de la bonne gouvernance et de la transparence. Aussi, le Gouvernement s'est engagé à consolider puis intensifier les efforts consentis afin de réaliser un saut qualitatif en termes de gouvernance et de transparence, qui soit à la mesure des challenges de la Constitution de 2011, qui réponde aux attentes du citoyen marocain, qui améliore le rendement des efforts consentis et qui assure une meilleure répartition des retombées du développement du Pays. Cela a été mis en œuvre durant ce mandat, à travers le déploiement de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, le renforcement de la transparence, la déconcentration administrative, la simplification des procédures ainsi que la digitalisation, qui sont des outils puissants à la fois de la réforme administrative et de la relance économique.

1. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

La lutte contre la corruption est un chantier revêtant un caractère national et collectif. En effet, sa concrétisation est tributaire de l'implication de l'ensemble des parties prenantes et de l'engagement citoyen, conscient et responsable.

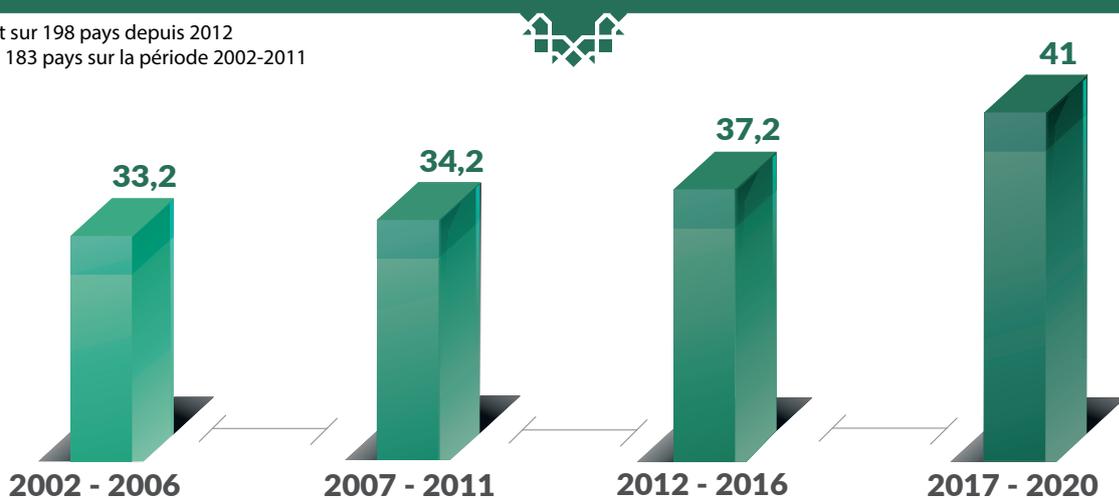
Durant la dernière décennie, le Royaume a engagé des réformes d'envergure afin de lutter contre la corruption, qui ont permis de répondre à une partie des attentes des citoyens et de réaliser des avancées notables. L'indépendance du pouvoir judiciaire de l'exécutif, l'activation du Conseil de la Concurrence, le démarrage de la simplification et de la digitalisation de l'administration, ainsi que la mise en place de la première Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, en constituent des marqueurs forts.

Ainsi, le Gouvernement a initié en 2017 la mise en œuvre de cette stratégie, qui comporte 59 projets concernant plusieurs départements, puis a activé ses mécanismes de gouvernance et de suivi, notamment la commission nationale, dirigée par le Chef du Gouvernement, tout en veillant à impliquer la société civile. Ceci a coïncidé avec le lancement officiel de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption et l'élargissement de ses prérogatives.

À côté de l'importance des défis qui restent à relever dans la lutte contre la corruption, il est à constater l'évolution positive, certes lente et insuffisante, mais continue, de la notation moyenne du Maroc à l'Indice de Perception de la Corruption, qui est passée de 33,2 sur la période 2002-2006 pour atteindre 41 sur la période 2017-2020.

Notation du Maroc à l'indice de perception de la corruption

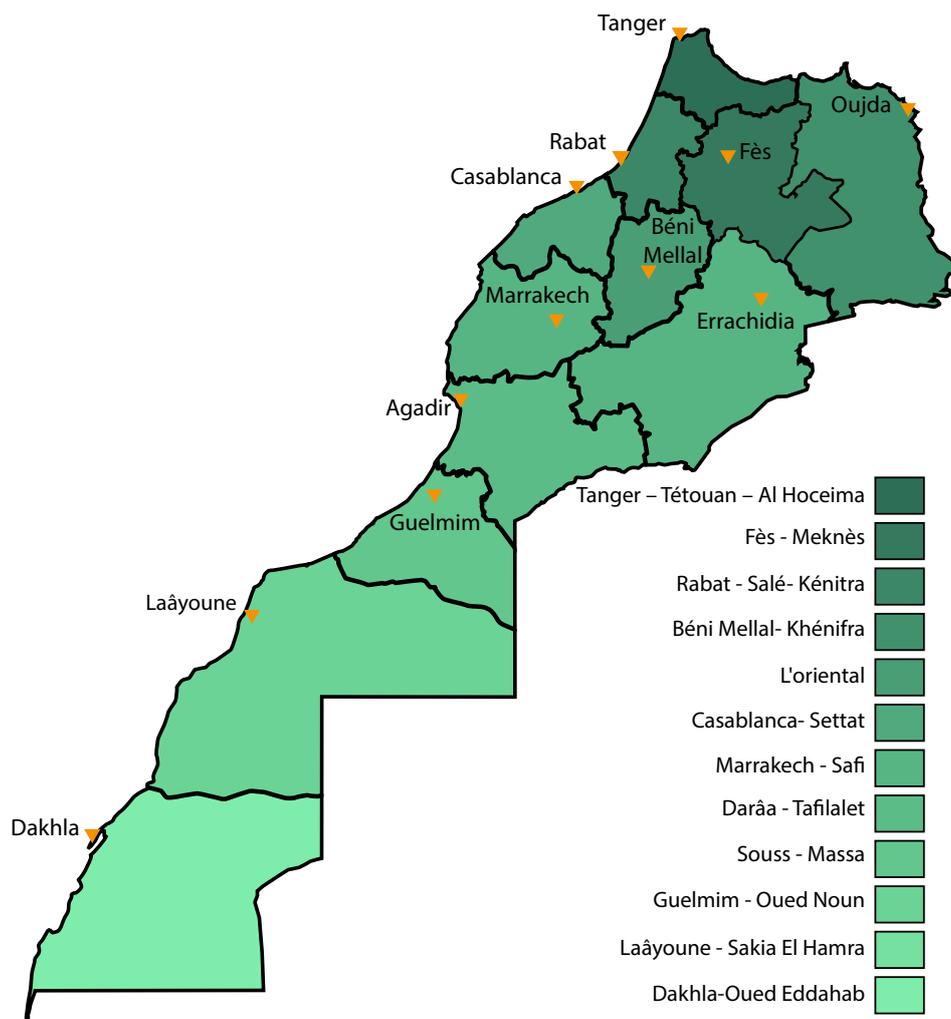
Classement sur 198 pays depuis 2012
et de 102 à 183 pays sur la période 2002-2011



Source : Transparency International

2. L'adoption de la charte de la déconcentration et sa mise en œuvre effective

Depuis les premiers jours de son mandat, le Gouvernement a mobilisé toutes ses forces pour relancer ce projet structurant, suspendu depuis plusieurs années, pendant lesquelles plus d'une dizaine de Discours Royaux ont souligné la nécessité d'adopter la charte de déconcentration et de mettre en œuvre cette réforme fondamentale pour améliorer les services publics.



Le Gouvernement s'est ainsi mobilisé pour élaborer puis adopter le décret portant sur la charte de déconcentration administrative. En effet, cette réforme constitue une révolution dans la structure administrative visant à rapprocher les administrations des citoyens, à mieux répartir les rôles entre elles et à faciliter la mise en œuvre des politiques publiques. La déconcentration effective a ainsi démarré dans tous les départements concernés, à travers l'élaboration et l'approbation de leur schéma directeur de déconcentration administrative.

La mise en œuvre de la réforme s'est enclenchée avec la simplification de plusieurs procédures administratives. À moyen et long termes, la réforme vise à donner aux services déconcentrés une large autonomie et des moyens financiers et humains conséquents permettant d'améliorer la qualité des services publics.

3. La modernisation de l'administration et l'amélioration de ses services

Dans le cadre de la consolidation des efforts visant à améliorer la qualité et le rendement des services publics, le Gouvernement a adopté la Charte des Services Publics qui vise à inscrire l'ensemble des acteurs opérant au niveau des services publics dans un système de principes et de procédures de bonne gouvernance, tant au niveau de l'accomplissement de leurs missions administratives que dans leurs relations avec les usagers.

D'autre part, l'accueil administratif a été amélioré de même que plusieurs services publics ont été modernisés, tels que les procédures relatives aux copies certifiées conformes et à l'obtention des extraits d'actes de naissance. Aussi, les procédures d'obtention des autorisations relatives à l'urbanisme ont été facilitées à travers le portail (www.rokhas.ma), en parallèle avec la mise en place, pour la première fois au Maroc, d'un système unifié de gestion des plaintes, réclamations et suggestions des usagers à travers l'adoption d'un décret spécifique et le lancement du portail (www.cikhaya.ma).

Il faut cependant noter que cette réforme est loin d'être une simple réforme des politiques publiques, mais une réforme qui nécessite la participation de l'ensemble de la société marocaine et un projet à long terme au cœur du nouveau paradigme de développement.



4. Le renforcement de la transparence et la mise en œuvre de la démocratie participative

Dans le cadre du renforcement de la transparence et du droit d'accès à l'information, la loi relative au droit d'accès à l'information a été adoptée. Pour le déploiement de ce chantier, une commission dédiée a été mise en place pour assurer le suivi de sa mise en œuvre. Aussi, l'on note la nomination de 1148 responsables en charge de la gestion de l'information dans les administrations, la préparation d'un guide pratique pour le citoyen et l'adoption d'un formulaire unifié de demande d'informations, et enfin, le lancement du portail (www.chafafiya.ma).

Le Gouvernement a également mis en place le cadre institutionnel de mise en œuvre du droit de pétition pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs positions et de contribuer aux politiques publiques. Dans ce contexte, la première pétition nationale a été déposée et a reçu des engagements concrets, comme réponse de la part du Gouvernement.

5. La simplification des procédures administratives

Le Gouvernement a attaché une grande importance à la simplification des procédures administratives. Ainsi, après de nombreuses années d'attente, le Gouvernement a parachevé le cadre institutionnel en adoptant la loi n° 19-55 relative à la simplification des procédures administratives et le lancement effectif de sa mise en œuvre, dans la perspective de renforcer le lien de confiance entre les administrations et les usagers et l'encadrement du fonctionnement des services publics par des procédures précises, transparentes et simplifiées au service des citoyennes et citoyens.

La loi 19-55 a ainsi fixé le cadre de la transformation progressive de l'administration vers une administration performante et efficace à travers la mise en œuvre des principes de base suivants :

1. Le silence de l'administration après un certain délai vaut acceptation des requêtes sous conditions ;
2. La fixation d'un délai pour la numérisation de toutes les procédures administratives et leur publication ;
3. L'interdiction aux administrations de demander des documents disponibles chez d'autres administrations, ou des documents non indiqués dans les procédures officielles et publiées.

À cet effet, le portail national des procédures administratives en cours de lancement, devrait constituer, pour la première fois au Maroc, une base unifiée pour les procédures administratives approuvées, en dehors desquelles toute procédure ne pourrait être demandée à un usager.



6. L'accélération de la transformation numérique

Le Gouvernement s'est doté dernièrement d'une feuille de route intitulée : « Note d'Orientations Générales pour le Développement du Digital au Maroc à l'horizon 2025 », s'inscrivant ainsi dans une volonté d'accélérer la transformation digitale en vue de répondre aux nouveaux enjeux socio-économiques que connaît notre pays. Les objectifs escomptés de cette nouvelle vision, étant d'asseoir une administration digitalisée efficace et performante en proposant des services sécurisés à haute valeur ajoutée, orientés vers les usagers et plus globalement de favoriser la modernisation, la transparence et la performance publique, en plus de l'amélioration du climat des affaires.



La vision ambitieuse de mettre en place dans les cinq prochaines années les jalons d'un développement du digital du Maroc de demain dans tous les secteurs, en intégrant une perspective sectorielle et régionale et aussi participative multipartite, centrée sur l'utilisateur et son environnement, notamment :

- ▶ La transformation de l'administration, en vue de la mise en place du dispositif d'interopérabilité et la dématérialisation et la refonte des processus cœurs;
- ▶ La facilitation d'accès à la communication avec le citoyen;
- ▶ L'amélioration de la qualité des services publics et des services rendus aux citoyens et aux entreprises et en encourageant les interactions avec l'administration publique ;
- ▶ L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie marocaine en contribuant au développement des secteurs technologiques;
- ▶ La mobilisation du Digital au service d'une société plus inclusive et égalitaire avec la réduction de la fracture numérique, la formation d'une nouvelle génération de 50.000 jeunes talents employables et le développement d'initiatives spécifiques dans les secteurs tels que l'Éducation, la Santé, l'Agriculture et l'Artisanat;
- ▶ Le positionnement du Maroc en tant que Hub Digital & Technologique de référence au niveau Africain;
- ▶ L'amélioration de l'accès de la population moins favorisée ou dans les zones rurales reculées et lui permettre d'accéder à l'information, aux bénéfices sociaux, aux services de soin, ainsi qu'à l'éducation;
- ▶ La réduction des inégalités sociales et des inégalités socio-économiques en démocratisant l'accès à Internet et en inscrivant la technologie comme vecteur de développement du territoire en particulier le rural.

La création de l'Agence de Développement Digital et son lancement officiel par le Gouvernement offrent désormais un cadre institutionnel adéquat pour la mise en œuvre de ces engagements.

www.cg.gov.ma

